BULLETIN D'INSCRIPTION

À déposer à l'accueil de la mairie ou au Présidial 8 bis place du marché ou à remplir en ligne sur : www.ville-gueret.fr

VOUS ÊTES :

- ☐ Un habitant
- ☐ Une association
- ☐ Un commerçant / un artisan

VOUS AVEZ :

- ☐ Entre 16 et 25 ans
- ☐ Entre 25 et 35 ans
- ☐ Entre 35 at 45 ans
- ☐ Entre 45 et 55 ans
- ☐ Plus de 55 ans

NOM / PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

TÉL : .....

MAIL : .....

Je déclare :

- Être inscrit sur la liste électorale de Guéret.
- Habiter ou travailler dans le quartier.
- Ne pas être titulaire d'un mandat électoral politique.
- Ne pas être agent de la ville de Guéret ou de son CCAS

Je joins à ma candidature les pièces justificatives suivantes :

- Une photo d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

☐ J'autorise la ville de Guéret à diffuser mon nom et prénom, mes coordonnées et photo dans le cadre du fonctionnement des conseils de quartier si je suis élu(e).

Fait à Guéret, le .....

Signature

AnimA, Centre d'Animation de la Vie Locale (CAVL)
Tel : 05.55.51.47.42

J'♥ ma ville mon quartier

JE M'ENGAGE !

POUR DEVENIR CONSEILLER DE QUARTIER RDV SUR ville-gueret.fr

Ouvert à tous !

RÉUNION PLÉNIÈRE D'INSTALLATION DES CONSEILS DE QUARTIERS : SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026, 10H À L'HÔTEL DE VILLE

LE CONSEIL DE QUARTIER

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Un espace de dialogue, d'information, de propositions et d'initiatives, ouvert aux Guéretois qui souhaitent participer à la vie de leur quartier, à l'évolution de leur ville, en faveur de l'intérêt général.
- Une instance consultative composée d'habitants, de représentants d'associations, de commerçants ou d'artisans, qui grâce à la connaissance de leur quartier, leur bon sens d'usagers, leur expérience, soumettent leurs avis et leurs propositions aux élus municipaux.

QUI COMPOSE LE CONSEIL DE QUARTIER ?

Toute personne âgée d'au moins 16 ans, résidant ou travaillant à Guéret, souhaitant s'impliquer dans la vie de son quartier, ayant fait acte de candidature.

LES MISSIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

- Tenir des réunions de quartier au moins une fois par trimestre
- Impulser des projets à l'échelle de son quartier
- Informer les élus des besoins des habitants du quartier
- Relayer les informations ou les réponses apportées par la municipalité aux problématiques du quartier
- Contribuer à l'animation du quartier en participant à des projets en liaison avec les actions municipales ou le monde associatif et/ou en initiant des projets en fonction des besoins du quartier (animation et vie sociale)
- Participer à la construction des projets du quartier dans les différentes phases du projet : diagnostic, conception, réalisation et évaluation le cas échéant

Pour plus d'informations consultez la Charte de la démocratie participative et le fonctionnement des Conseils de quartiers sur le site de la ville de Guéret : https://www.ville-gueret.fr/citoyenne/participation-des-citoyens/

QUELQUES RÉALISATIONS DU MANDAT 2021/2026

PARTICIPEZ À LA VIE CITOYENNE DE GUÉRET !

Rejoignez les Conseils de Quartiers

RÉUNION PLÉNIÈRE D'INSTALLATION DES CONSEILS DE QUARTIERS : SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2026 , 10H, À L'HÔTEL DE VILLE.

PROGRAMME :

10h : Café Accueil par Madame le Maire,
10h30 : Présentation du fonctionnement des Conseils de Quartiers et témoignages d'actions menées sur le précédent mandat,
10h45 : Ateliers et échanges « A vous de jouer, j'ai des idées pour mon quartier, ma ville… »
11h45 : Pot de convivialité